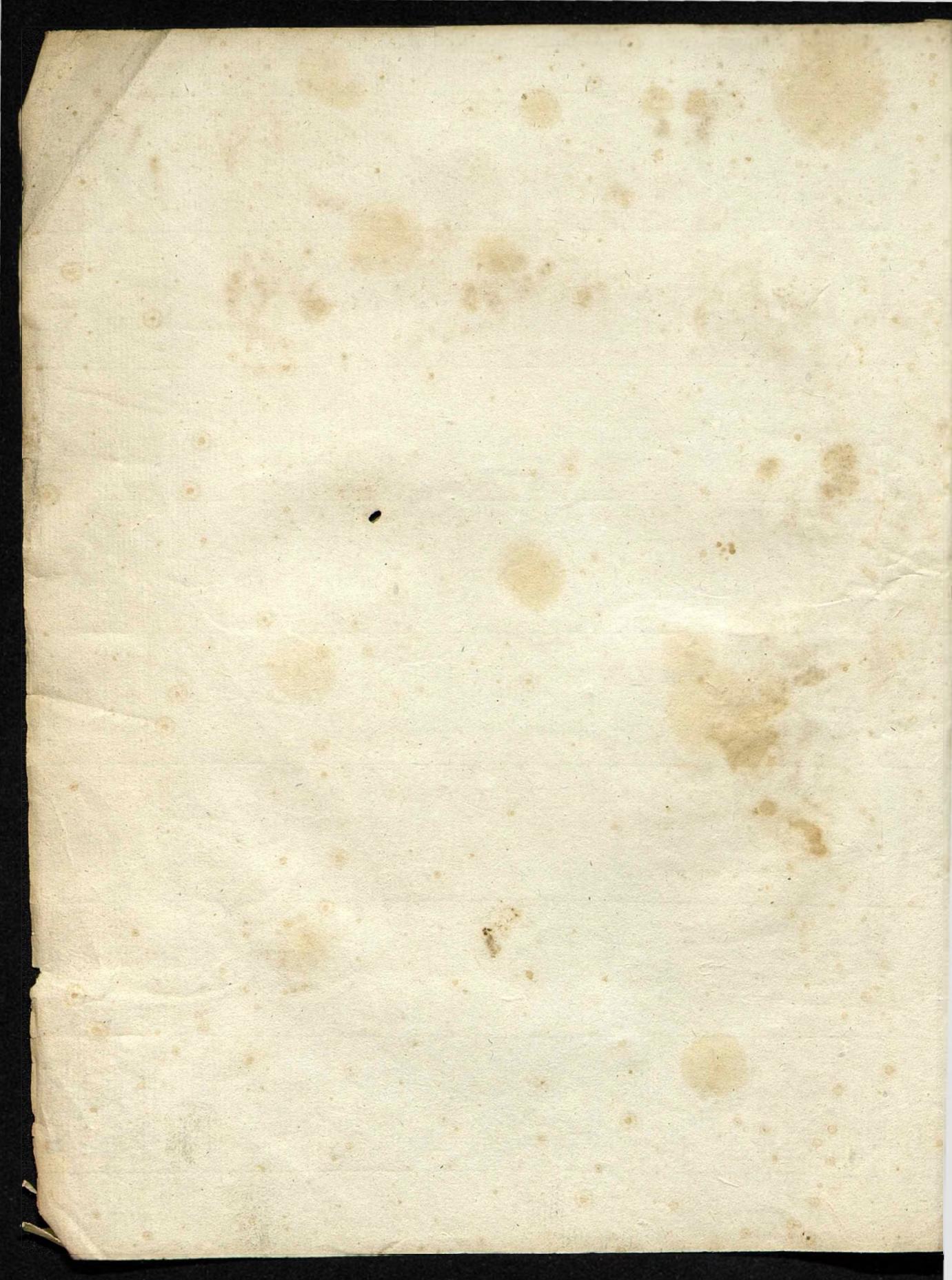


*Bruchwein*

*Lettre*



Z  
4



*Chaumel*  
*Lettre*  
DE  
**M. CHAUMEL,**

HABITANT DU FAUBOURG DE LA CITÉ-PÉRIGUEUX,

à un de ses amis,

*Sur la Réponse qui circule sous le nom de M. GONZALES,  
curé de la Cité, à une lettre de M. le Curé de Périgueux.*

Præcordiæ satui quasi rota carri et quasi  
axis versatilis cogitatus illius.

Ecclesi., cap. 33, vers 5.

BPZ2604

**V**ous me priez, mon cher ami, de vous envoyer un exemplaire de la réplique de M. le curé de Périgueux, à la réponse de M. Gonzales, curé du faubourg de la Cité : vous me demandez l'impossible. Je pense que cette réplique ne paraîtra jamais : elle n'est pas nécessaire. La vérité triomphe d'elle-même paisiblement. Il n'en est pas ainsi de la mauvaise foi ; elle a besoin de prendre plusieurs sortes d'allures, de recourir à tous les genres de menées, de faire mouvoir tous les ressorts possibles pour faire réussir ses projets abominables ; elle a besoin de faire du bruit pour

B.M. DE PERIGUEUX



C0000980658

( 2 )

exciter quelque mouvement ou causer quelque oscillation qui , comme un feu électrique , puisse éléver les esprits à la hauteur de ses sentimens : mais quoiqu'elle fasse , ses succès sont toujours éphémères , et les traits de la méchanceté n'atteignent que leur auteur.

D'ailleurs , mon cher ami , M. le curé de Périgueux ne se plaint pas de M. Gonzales pour cette dernière explosiou de sa haine obligée : il sait , m'a-t-on assuré , que le prêtre espagnol en fonctions curiales à la Cité , n'a pas pu se refuser à apposer sa signature au bas de sa prétendue lettre , qui est l'ouvrage d'un prêtre marié , employé dans les bureaux de la préfecture d'un département voisin . La reconnaissance trouve toujours quelque sujet soumis , et elle fait souvent des esclaves . Il est certain que cette réponse n'a aucun air de famille avec toutes les lettres hispanico-françaises qui courrent la ville , sous le nom de M. Gonzales , et qu'elles ne sont pas enfans du même père .

Vous me demandez encore , mon cher ami , quelle impression a faite à Périgueux cette lettre de M. Gonzales ? Pour le coup , je puis vous donner une entière satisfaction ; la voici :

M. Gonzales a distribué lui-même , autant qu'il a osé , sa prétendue lettre ; il en a fait hommage à MM. les professeurs de notre Collège et à toutes les personnes qui forment sa petite société , et le nombre en est très-circonscrit , quoiqu'on y comprenne quelques prêtres mariés et quelques protestans . Mais il lui fallait un prôneur . Eh bien ! il le trouva en M. D..... , plus qu'octogénaire ; et M. F..... , prêtre apostat .

Cet enthousiaste zélé ramassa tous les restes de sa force vitale , pour promener le chef-d'œuvre de génie qu'il croyait porter .

Cependant ce bon homme ( d'autres disent ce radoteur ), a été abreuvé , dans sa course officieuse , de tous les genres d'humiliations : les uns l'ont hué , honni et lui ont fermé leur porte ; les autres l'ont noyé dans un déluge de ridicules ; presque tous l'ont repoussé avec dédain. Il a eu beau exalter son héros , préconiser ses talens , répéter partout avec Boileau , que c'est

Le plus savant mortel qui jamais ait écrit.....

il n'a pas trouvé d'admirateurs.

La curiosité néanmoins obligeait certaines personnes à lire cette pitoyable production de la haine impuissante ; et lorsque quelques-unes s'écriaient : *Ce fou semble avoir beaucoup lu ; il s'affiche comme un savant* ; le bon homme en pleurait de joie.

Enfin , mon cher ami , tous les gens sensés , justes appréciateurs des intentions peu charitables de l'auteur , quel qu'il soit , ne voient en lui qu'un fat fougueux , qui s'est , comme un énerguemène , débattu dans un cercle d'inutiles méchancetés , où il s'est épuisé à supposer des torts pour pouvoir les combattre ; qui n'a cherché qu'à piquer la curiosité pour produire du scandale ; qui n'a eu d'autre but que celui de nuire à un prêtre trop avantageusement connu et trop généralement estimé pour que les traits de la haine ne s'émoussent pas contre lui , et que la calomnie ne soit pas confondue par les cris d'horreur qui s'élèvent de toutes parts contre l'auteur. Oui , mon cher ami , tout le monde s'est accordé à payer ce téméraire pamphlétaire du juste tribut de blâme qu'il mérite.

Je ne veux pourtant pas vous dissimuler , mon cher ami , que deux enthousiastes , émerveillés du fatras d'érudition qui compose la réponse de M. Gonzales , s'évertuent en tous sens à célébrer leur grand homme ; et que , parmi ceux même qui le jugent différemment , il y en a qui le croient savant à la vue de sa

lettre , quoiqu'ils ajoutent que sa conduite prouve bien que , dans un prêtre , la science , sans les vertus chrétiennes , ne jette que par intervalle quelqu'éclat passager , comme un phosphore éblouissant , et que le seul génie du mal séconde toutes ses pensées. Eh bien ! je vais dissiper leur pitoyable illusion , en démontrant combien il est facile de jouer le rôle de savant.

Oui , mon cher ami , je vais contrefaire le philosophe , le logicien , le théologien , le moraliste , l'érudit , le savantasse , l'*omnis-homo* , aussi bien que M. Gonzales , en fonctions curiales à la Cité.

Vous riez sans doute à la vue de la hardiesse de mon projet et de la témérité de mon entreprise. Vous rirez tant qu'il vous plaira ; je vous prie seulement de comprimer un instant votre charmante gaîté et de lire : vous jugerez ensuite entre M. Gonzales et moi. J'entre en lice avec lui , en le priant d'agréer mes sincères remerciemens , pour m'avoir fourni l'occasion de faire , comme lui , l'homme d'importance.

Qu'a fait M. Gonzales , jugé digne , dit-il , par l'université royale de Séville , d'être élevé au grade de docteur dans la Faculté de Théologie , et aux fonctions de professeur de Locis theologicis et d'Ecriture-Sainte ; nommé membre du synode permanent du diocèse de Séville , et que le Roi d'Espagne crut devoir nommer au poste de vicaire-général d'Estramadure (\*) ? Il a mis au jour des vérités

(\*) Quel aveu précieux ! M. Gonzales se peint ici de ses propres couleurs ; il se présente lui-même sous un trait saillant et caractéristique : peut-il mieux éclairer sa conduite révolutionnaire , et répandre sur ses principes un rayon plus lumineux ? Il faudrait avoir les paupières fermées par une bien grande ophthalmie , pour ne pas voir à ce flambeau

qui le confondent et l'avilissent , quoiqu'il les crût propres à l'honorer ; il a ourdi un horrible tissu de mensonges , d'injures et de calomnies , entaché du plus mauvais ton , contre un prêtre dont le mérite et les témoignages honorables d'estime , de confiance et d'attachement de tous les fidèles des deux paroisses , Périgueux et la Cité , l'humilient , le désolent , le désespèrent : il a débité beaucoup de choses qu'il sait bien qu'on ne croira pas et qu'il ne croit pas lui-même ; c'est là sa bonne foi : dire et soutenir ce qu'il ne pense pas lui semble méritoire . Je ne lui envie pas cet avantage en ce genre d'escrime ; je lui cède la palme . Mais qu'a-t-il fait de plus ? Il a , pendant neuf mois , cherché , recueilli des citations très-inconvenantes et plus mal appliquées , pour embellir ses outrages et les rendre plus piquants par leur merveilleux cortége. .... Neuf mois ! juste ciel ! quelle perte de temps pour préparer des hors-d'œuvre !

Il m'en coûtera moins . Je prends quelques livres dont je puis sans doute me servir au besoin , puisqu'ils m'appartiennent , et je copie librement , et de la manière la plus convenable à mon objet , et même sans signaler mes plagiats par des guillemets , la preuve péremptoire des propositions suivantes :

luire et briller la célèbre époque où M. Gonzales fut élevé aux honneurs . Ce ne fut pas un Bourbou qui le montra *super candelabrum*.... hélas ! alors ils étaient détrônés par la faction démagogique et impie . Ce fut le roi Pépé , le roi intrus , un Buonaparte qui le nomma vicaire-général d'Estramadure . Avant le bouleversement général de tous les principes , les rois catholiques , descendants de Saint-Louis , ne portaient pas la main à l'encensoir ; ils ne nommaient pas les vicaires-généraux . M. Gonzales , connaît donc qu'il a été intrus , schismatique , hérétique , etc. Quel docteur ! quel professeur ! quel membre de synode !

## PREMIÈRE PROPOSITION.

Le pape seul peut absoudre M. Gonzales, et le relever des censures qu'il a encourues par son intrusion de vicaire-général d'Estramadure.

Tout prêtre qui, en vertu d'une institution nulle, c'est-à-dire, donnée par un évêque instrus et sans mission canonique, ou par une autorité temporelle, a exercé des actes de juridiction ou des fonctions ecclésiastiques, a adhéré à l'hérésie et au schisme, il a encouru la suspense, l'irrégularité et les peines portées par les saints Canons et les Constitutions apostoliques, c'est-à-dire, l'excommunication de droit (1).

Sur le point important de la réconciliation des intrus schismatiques, il est indispensable de suivre la pratique constante de l'église et de se conformer à ses règles sûres et invariables ; ce serait un crime de s'en écarter (2). On doit décider comme étant sous les yeux de Dieu, comme exerçant son jugement, comme devant lui rendre un compte rigoureux de toutes ses démarches (3).

(1) Bref du 19 mars 1791. Bref au chap. de Charley, du 5 octobre 1793.

(2) Canonum statuta custodiantur ab omnibus et nemo in actionibus vel judiciis ecclésiasticis suo sensu; sed cuorum auctoritate ducatur. ( Conc. meldense can. 54. )

Ne innitaris prudentiæ tuæ. Prudentiæ suæ innititur qui ea quæ sibi agenda vel dicenda videntur patruin decreta præponit. ( Saint-Hyeronimi. )

(3) Videte quid agatis; non enim hominis exercetis judicium sed domini, et quid quid judicaveritis, in vos redundabit.... Sic agatis in timore domini fideliter et corde perfecto.... ne veuiat ira super vos et super fratres vestros. ( Paralip. 19, 5. )

Mais la connaissance des règles à suivre ne suffit pas pour se conduire dans le ministère de la réconciliation d'une manière irréprochable : il faut faire une juste application de ces règles , et cette application dépend des dispositions des coupables , des avantages que l'église peut retirer de leur réconciliation et d'une infinité d'autres circonstances qui la rendent extrêmement difficile. C'est pour cet objet surtout qu'on a besoin de l'esprit de sagesse , de prudence et de discrétion (1).

On doit également se tenir en garde , et contre une clémence et une douceur qui dégénéreraient en prévarication , et contre une sévérité outrée qui rebuterait les pécheurs et qui aigrirait leurs plaies au lieu de les guérir (2).

Trop d'empressement à réconcilier les intrus qui ont donné tête baissée dans le schisme , l'impiété et l'apostasie , serait peut-être la cause de leur perte éternelle , et la source d'une infinité de scandales qui affligeraint l'église et produiraient de nouveaux maux. « Il faut , disaient Moïse , Maxime et les autres confesseurs de Rome , à Saint-Cyprien , user de beaucoup de circonspection , lorsqu'il s'agit d'un crime aussi considérable , et qui a fait tant de ravages , et consulter ceux qui sont restés fermes , de peur que , voulant réparer mal à propos les ruines qui sont arrivées , nous ne soyons cause qu'il en arrive de plus grandes. N'est-ce pas abandonner lâchement la parole de Dieu , de pardonner si facilement à ceux qui ont péché , au lieu de les soutenir et

(1) Si quis indiget sapientia , postulet a deo qui dat omnibus affluenter et dabitur ei.  
( Jacq. 1 , 5. )

(2) Ut prudentissimus medicus temperabit medicinam objecturus magis quam profuturus , si putaverit uno collirio omnium mederi morbis. ( Conc. colon. anno 1536 , part. 7 , cap. 55 , apud l'abb. col. 540. )

de les fortifier jusqu'à ce que le temps de leur réconciliation soit venu ; et de leur faire voir cependant par l'Ecriture-Sainte , combien leur faute est énorme ? Tant s'en faut qu'ils doivent tirer avantage de leur nombre , que c'est cela même qui doit les humilier le plus. Ce n'est pas la multitude des personnes qui ont failli qui diminue leur faute , mais la pudeur , la modestie , la patience , l'humilité et la soumission à attendre le jugement qu'on doit porter sur elles (\*). C'est ce qui fait connaître qu'on est véritablement pénitent ; c'est ce qui ferme la blessure qu'on a reçue , et qui fait qu'on se relève de sa chute. . . . Qui voudra désormais souffrir les horreurs d'un cachot en confessant Jesus-Christ , si ceux qui l'ont renié n'y perdent rien ? *je puis dire , s'ils trouvent des évêques étrangers qui les accueillent et les honorent de leur bienveillance ?* Qui voudra se laisser charger de chaînes pour soutenir l'honneur de Dieu , si ceux qui l'ont trahi ne laissent pas d'être admis à la communion (1) ? j'ajoutera : *s'ils peuvent obtenir des places privilégiées dans des diocèses étrangers ?*

(\*) Sont-ce là les vertus que pratique M. Gonzales ? Est-il quelqu'un qui osât préconiser et louer sa pudeur , sa modestie , son humilité , sa charité , etc. ?

(1) Cùm grande delictum... incredibili vastatione grassatum non oporteat nisi cantè, moderatè que tractari consulis omnibus... stantibus, nedùm volumus importunè ruinis subvenire, alias majores ruinas videamus parare. Ubi enim divinus sermo relinquitur, si tam facile peccantibus venia præstetur ? favendi sunt sanè ipsorum animi, et ad maturitatis suæ tempus nutriendi, et de scripturis sanctis quām ingens et supra omnia peccatum commisericet instruendi. Nec hoc animentur quia multi sunt, sed hoc ipso magis reprimenter quia non pauci sunt. Nihil ad extenuationem delicti numerus impudens valere consuevit, sed pudor, sed modestia, sed patientia, sed disciplina, sed humilitas atque subjectio, sed alienum de se expectasse judicium, alienam de suo sustinuisse sententiam. Hoc est quod pœnitentiam probat. Hoc est quod impresso vulneri inducit cicatricem. Hoc est quod dejecta mentis ruinas erigit et attollit..... Ceterum ubi erit qui custodiâ squalidi carceris includuntur, qui christum confitentur; si sine periculo fidei sunt qui negaverunt ? Ubi quod in nomine dei catenarum ambitu viuciuntur, si sine communicatione non sunt qui confessionem dei non retinuerunt ? ( Epist. 26 , pag. 36 et 37. )

Je suis vivement affligé, écrivait St.-Cyprien à son peuple, du malheur de nos frères ; par leur chute, ils ont entraîné une partie de nos entrailles, et nous ont porté le même coup mortel qu'ils ont reçu. Dieu est puissant et bon pour les guérir ; mais je crois qu'il ne faut point se hâter, de crainte qu'en leur donnant trop tôt la paix, on ne l'irrite davantage (1). Ne cessez point de faire tout ce que vous pouvez pour adoucir les esprits de ceux qui sont tombés, et de leur donner les remèdes dont ils ont besoin, quoique les malades repoussent souvent la main du médecin qui s'avance pour les guérir. La plaie est encore fraîche (\*) ; il faut laisser passer les premières douleurs, ensuite nous serons assurés qu'ils seront eux-mêmes bien aises qu'on ait différé leur guérison pour la rendre plus solide. Qu'ils fassent pénitence de leur faute ; qu'ils donnent des preuves de leur repentir ; qu'ils fassent paraître de l'humilité, de la modestie ; qu'ils attirent sur eux la miséricorde divine, par leur soumission et par l'honneur qu'ils rendront à leur évêque (3).

(1) Compator ergo et condoleo de fratribus nostris qui lapsi et persecutionis infestatione prostrati partem nostrorum viscerum secum trahentes, parem dolorem nobis cui vulneribus intulerant; quibus potens est divina misericordia medelam dare. Properandum tamen non puto, nec incaute aliquid et festinanter gerendum. ( Epist. 11, pag. 21. )

(\*) *Cette plaie saignait encore lorsque la débâcle de Victoria jeta M. Gonzales parmi nous.*

(2) Tu tamem numquām pro tua charitate desistas lapsorum animos temperare, et errantibus veritatis præstare medicinam licet animus ægrorum medentium respuere soleat industriam. Recens est lapsorum super hoc vulnus et adhuc in tumorem plaga consurgens. Et idcirco certi sumus quod spatio productioris temporis impetu isto consernente, amabunt hoc ipsum ad fidem se dilatas medicinam.... tempus est igitur ut agant delicti penitentiam, ut probent lapsūs sui dolorem, ut ostendant verecundiam, ut monstrent humilitatem, ut exhibeant modestiam, ut de submissione provocent in se dei clemētiam, et de honore debito in dei sacerdotem eliciant in se divinam misericordiam. ( Epist. 50, pag. 41. )

Il faut que l'appareil ne soit pas moindre que la plaie... Ceux qui sont tombés ne sont tombés que par imprudence et par aveuglement ; il faut donc que ceux qui veulent les relever agissent avec beaucoup de lumière et de sagesse. Demandons à Notre-Seigneur qu'ils reconnaissent la grandeur de leur chute , et qu'ils ne désirent pas qu'on précipite leur guérison; qu'ils ne troublent pas l'église , déjà si fort agitée , en ajoutant un nouveau crime à celui qu'ils ont commis. Il est juste qu'ils témoignent quelque pudeur et quelque retenue , après avoir péché sans retenue et sans pudeur. Qu'ils frappent la porte , mais qu'ils ne la rompent pas ; qu'ils veillent aux portes du camp céleste , mais pleins de modestie comme des déserteurs. Que leurs larmes et leurs gémissements intercèdent pour eux et attestent leur douleur.... S'ils confessent que Dieu est bon , qu'ils se souviennent aussi qu'il est juste ; et que s'il est écrit : *Je vous ai remis toute votre dette parce que vous m'en avez prié* ( Mat. 18 , 32 ), il est aussi écrit : *Celui qui m'aura renié devant les hommes , je le méconnaîtrai devant mon père qui est dans les cieux.* ( Mat. 10 , 33 ) (1).

---

(1) Non sit minor medicina quam vulnus... ut quomodo qui ruerunt , ob hoc ruerunt quod cœcā temeritate nimis incanti fuerunt , ita qui hoc disponere nituntur , omni consiliorum moderamine utantur.... oremus ut qui cecidisse referuntur delicti sui magnitudinem agnoscentes , intelligent nou momentaneam neque præpostoram desiderare mediciuam... nec ad huc fluctuantem turbent ecclesiæ statum. . et acceda ad criminum cumulum quod etiam inquiet fuerunt. Maximè enim illis congruit verecundia coram in delictis damnatur mens inverecundè. Pulsent sanè flores , sed non utique constringant.... castrorum cœlestium excubent portis , sed armati modestia quā intelligent se desertores fuisse... mittant legatos pro suis doloribus lacrymas , advocatione fungantur ex intimo pectore prolati gemitus dolorem probantes commissi criminis , et pudorem.... et sicut respici debet divina clementia , sic respici debet et divina censura , et sicut scriptum est : ( Mat. 18 , 32. ) *Donavi tibi omne debitum , quia me rogasti : sic scriptum est :* ( Matt. 10 , 33. ) *qui me negaverit coram hominibus , negabo et eum coram patre meo et coram angelis meis.* ( Epist. 31 , pag. 44. )

Croyez-vous, mon cher ami, que ces extraits soient assez bien adaptés à ma proposition ? En voici d'autres qui ne sont pas moins précieux :

Saint-Cyprien écrivait au pape Saint-Corneille : « Ils ont reconnu qu'ils avaient été trompés, de sorte qu'ils reviennent tous les jours, et frappent à la porte de l'église pour y rentrer; mais parce que nous devons rendre compte à Dieu de notre administration, nous examinons avec beaucoup de soins, qui sont ceux qui doivent être reçus : les crimes de quelques-uns sont si énormes, ou l'opposition des frères si forte et si violente, qu'on ne pourrait les recevoir sans en scandaliser plusieurs, et les exposer à un danger manifeste. Car il faut prendre garde qu'en voulant rejoindre des membres coupés, on ne blesse ceux qui sont saints; et il y aurait de l'imprudence à un pasteur, de mettre dans sa bergerie des brebis malades qui infecteraient tout le troupeau. Si vous étiez ici, vous verriez combien j'ai de peine à persuader à nos frères de quitter la juste indignation qu'ils ont contre eux, et de souffrir qu'on les reçoive; comme ils se réjouissent lorsqu'ils en voient revenir qui ne sont pas si coupables; ils frémissent et se soulèvent contre ceux qui étant encore fiers et superbes (*comme M. Gonzales*), ne semblent retourner à l'église que pour gâter les autres... Un ou deux qui ont été reçus par ma trop grande facilité sont devenus pires qu'ils n'étaient, et n'ont pu persévéérer dans leur pénitence, parce qu'ils n'étaient pas venus avec un véritable esprit de pénitence. (Lett. 54.) (1).

(1) Postea quam... frustratos et deceptos se esse dederant, et remeant quotidiè atque ad ecclesiam pusent. Nobis tamen, à quibus ratio domino reddenda est, anxiè ponderantibus et sollicitè examinantibus qui recipi et admitti ad ecclesiam debeant. Quibusdam enim ita aut crimina sua obsistant, aut fratres obstinate et firmiter renituntur, ut recipi omnino non possint nisi cum scandalo et periculo plurimorum. Neque enim sic putramina quædam



Enfin , le pape Saint-Félix III était dans les mêmes sentimens , et prescrivait les mêmes règles à l'égard de ceux qui étaient tombés dans la persécution d'Humneric , roi des Vandales en Afrique.

« Il faut traiter ( dit-il dans sa lettre donnée à la tête du Concile de Rome , en 487 ) les pécheurs avec bonté , mais en même temps avec force. Lorsque nous prolongeons leur satisfaction et leur pénitence , nous avons la joie de trouver leur ame plus pure et plus disposée à recevoir le pardon. Il faut rompre les filets du démon et en tirer les ames qu'il y a renfermées ; mais , pour cela , il faut appliquer à leurs plaies les remèdes qui y sont propres , de peur que si l'on veut les fermer avant le temps , non-seulement cela ne serve de rien à des personnes attaquées d'une peste mortelle , mais encore que les médecins ne se rendent pas aussi coupables que les malades , pour avoir traité légèrement un mal si pernicieux (1) ».

colligenda sunt, ut quæ integra et sana sunt, vulnerentur, nec utilis aut consultus est pastor qui ita morbidas et contactas oves grege admiscet, et gregem totum mali cohærentes afflictione contaminet.... o si posses frater carissime, istuc interesse nobiscum cùm pravi isti et perversi de schismate revertantur, videres quis mihi labor persuadere patientiam fratribus nostris, ut animi dolore sopito recipiendis malis cnrandis que consentiant. Namque ut gaudent et lactantur cum tolerabiles et minus culpabiles redeunt, ita contra fremunt et reluctantur quoties inemendabiles et protervi, et vel adulteriis, vel sacrificiis contaminati; et post hac ad huc insuper et superbi, sic ad ecclesiam remeant, ut bona intus ingenia corrumpant... et justior factus est fraternitati dolor ex eo quod unus atque alius, obnitente plebe et contradicente, meā tamen facilitate suscepti; pejores extiterunt quam prius fuerant, nec fidem pénitentiæ servare potuerunt, quia nec cum vera pénitentiâ venerant. (Epist. 55, pag. 87. )

(1) Sacerdotales vigore et humanitate tractemus.... Cùm peccatoris a nobis satisfactio protrahitur, non præter laudem nostram atque lœtitiam, mens ejus ad veniam paragatior invenitur... Succurrendum est irretitus, et contendus est tenantes harqueus... qua propter compotens ad hibenda est talibus medicina vulueribus nec immatura curandi facilitas mortifera captis peste nihil prosit sed segnius tracta pernicies, reatu non legitimæ errationis involvat pariter saucios et medentes. ( Felix III, epist. sinod. con. rom., ann. 487, apud labb., tom. 4, col. 1075 et 1076.

Mais, mon cher ami, s'il en est ainsi de tous ceux qui ont donné dans le schisme, des simples prêtres et des laïques même, que sera-ce de M. Gouzales? d'un co-évêque? d'un vicaire-général d'Estramadure? d'un intrus nommé par une autorité purement temporelle, et une autorité elle-même intruse? son crime est bien plus grand: on doit le regarder comme un des auteurs du schisme, et sa sentence doit être plus sévère. *Quod enim super eorum defectione cadit judicium, multo allius gravius est, usque longè antè cellit.... omnes possunt vere dicit auctores exitialis schismates.* (Collect., t. 2, pag. 336.)

Concevez, mon cher ami, si vous le pouvez, combien est triste le sort de M. Gonzales; que sa position est cruelle! tous ses paroissiens le fuyent comme la brebis galeuse et gangrenée, capable de communiquer la contagion à tout le troupeau; et ce n'est pas seulement, comme il le dit, depuis le 15 août 1819, c'est depuis son arrivée parmi eux, c'est depuis la première visite qu'il leur fit, même avant son installation. Plein d'une aveugle témérité ou de confiance en ses rares talens, il en fit un pompeux étalage; il s'annonça comme un prédicateur si incomparable, qu'il disait être le second Freyssinous de la France; et que lorsqu'il prêcherait, toute la ville serait déserte (\*); il assurait à MM. les marguilliers que les chaises produiraient à la fabrique plus de six mille francs; c'est depuis, qu'il a parlé de lui avec toute l'arrogance et le ridicule d'un écervelé jaloux d'applaudissements; qu'il s'est efforcé à persuader qu'il est le plus

(\*) Hélas! au premier discours, annoncé par des affiches ou placards, M. le vicaire-général d'Estramadure, intronisé par l'intrus Joseph ou Pépé-Buonaparte, ne brilla pas; la plupart de ceux que la curiosité avait engagé à aller l'entendre, ne purent se défendre d'un double sentiment de pitié et d'effroi, en entendant son hispanico-français, et en entrevoyant dans son discours l'empreinte toujours suspecte de la nouveauté de ses principes.

soyant des hommes , qu'il surpassé tout le monde en mérite ( ce n'est qu'en présomption ) ; c'est depuis , qu'il a annoncé qu'il était envoyé tout exprès par M. le vicaire-général , M. Chapon ou Luguet ( \* ) , pour dompter et confondre l'orgueil du curé de la ville et surveiller les prêtres . . .

Les paroissiens de la Cité n'entendent pas la messe de M. Gonzales depuis le 8 avril 1819 , époque fatale à sa réputation. Pourra-t-il jamais oublier ce jeudi-saint où il fit idolâtrer ceux des fidèles qui se présentèrent à la sainte-table , ou bien il leur offrit des espèces consacrées d'une manière insolite et sacrilège. Ils n'assistent pas à ses offices ; ils ne l'appellent pas pour leurs malades , depuis qu'au mépris de l'anathème lancé par le XIII.<sup>e</sup> canon du saint Concile de Trente , il n'administre pas les sacremens selon les ritus reçus , approuvés et accoutumés par l'église catholique ( 1 ).

Enfin , mon cher ami , M. Gonzales ne fait absolument rien , quoiqu'il dise d'un ton fastueux , que ses *occupations.... l'ont empêché de répondre* plutôt à une lettre du 25 novembre 1819.

Mais ce qui ajoute à son malheur , c'est qu'aucun prêtre ne peut l'absoudre qu'à l'article de la mort , où , selon le Concile de Trente , toute réserve cesse ; l'évêque lui-même ne pourrait approuver un prêtre qu'en vertu d'un indult pontifical , et en

( \*) Son père , abandonné comme le fruit du péché , n'ayant pas lui-même de nom de famille , ne put en transmettre à son fils , actuellement vicaire-général , qui fut inscrit au registre sous le nom de Chapon , dit Luguet.

( 1 ) Si quis dixerit , receptos et approbatos ecclesiæ catholicæ ritus , in sacramentorum administratione adhiberi consuetos , aut contemni , aut sine peccato a ministris pro libitu omitti , aut in novos alios per quemicumque ecclesiarum pastorem mutari posse , anathema sit . ( Conc. trid. fess. VII , canon. XIII. )

déclarant, *in ipso actus tenore*, qu'il agissait en qualité de délégué du Saint-Siége apostolique. ( Bref du 19 mars 1792. )

Il y a plus : même à l'heure de la mort , il faudrait exiger de lui *un aveu entier et sincère de ses fautes , des marques non équivoques de son repentir , et une réparation aussi publique qu'il serait possible.*

1.<sup>o</sup> *Un aveu entier et sincère de ses fautes.* Le bandeau qui cache aux méchants , pendant leur vie , et leurs erreurs , et la noirceur de leurs crimes , tombe ordinairement aux approches de la mort ; mais il arrive aussi quelquefois que , dans ce moment même , ils tiennent encore à certains préjugés , et que l'orgueil les porte à vouloir justifier leurs actions criminelles. Si M. Gonzales se trouvait dans ces mauvaises dispositions , il faudrait ne rien négliger pour lui faire connaître toute l'horreur de son schisme et de ses sacriléges , et ne point l'absoudre qu'il n'avouât qu'il a donné dans un parti impie et criminel , quand même il n'aurait pas été condamné par le jugement du Saint-Siége , et que ses égaremens sont inexcusables..... Il faudrait encore s'assurer de sa foi sur les principaux points sur lesquels nos modernes réformateurs ont erré , tels que ceux-ci : Qu'il y a dans l'église une hiérarchie établie de Dieu , dont les hommes ne peuvent point changer les rapports..... que le pape a une vraie primauté d'honneur et de juridiction dans toute l'église..... que l'autorité des évêques ne dépend pas de l'autorité temporelle... qu'il faut avoir reçu la mission de vicaire-général des légitimes évêques , pour en exercer les fonctions.... que le royaume d'Estramadure étant soumis à plusieurs évêques , M. Gonzales n'a pu être canoniquement nommé vicaire-général d'Estramadure par le roi intrus , mais seulement par les évêques qui y ont juridiction.... que les voeux monastiques ne sont point contraires à la liberté naturelle..

etc.... S'il n'a pas cru ces vérités , il a été hérétique ; s'il les a crues , il a été fourbe et impie , en se conduisant d'après les principes opposés.

*2.<sup>o</sup> Marques non équivoques de sa douleur et d'une douleur véritable.* Une triste expérience a démontré que la pénitence de plusieurs intrus a été semblable à celle d'Antiochus , inspirée par la seule horreur d'une vie remplie de crimes et par la crainte de la vie à venir : *Nunc reminiscor malorum quæ feci* (1 Macc. 6, 12). Puisse un ministre zélé , en cas de fâcheux événement , s'assurer des vraies dispositions de son cœur ! Puisse-t-il les connaître par la manière dont il entrera dans les sentimens de religion qu'il tâchera de lui suggérer , par les bons propos et les sacrifices qu'il fera ! Puisse-t-il lui inspirer une véritable contrition , et le laisser au jugement de celui qui sonde les reins et les coeurs ! *Pænitentiam dare possum , securitatem non possum* , ( Saint-Aug. de 50 , hom. 40.)

*3.<sup>o</sup> Réparation publique.* On devrait exiger qu'il avouât son schisme et son intrusion , et qu'il demandât pardon des scandales qu'il a donnés ; qu'il fit même sa profession de foi , et qu'il témoignât le plus grand regret d'avoir prêché l'erreur et l'impiété ; qu'il fit une rétraction authentique en présence de témoins qui signeraient avec lui , et dont l'original devrait être envoyé à son évêque d'origine , pour lui donner la publicité convenable dans toute l'étendue du royaume d'Estramadure , théâtre de ses scandales ; ensin , qu'il promit qu'il respecterait la suspense qu'il a violée , et qu'il n'exercerait aucune fonction d'ordre sans avoir obtenu la levée de la suspense , et la dispense de l'irrégularité qu'il a encourue ; lui observant expressément , qu'il ne peut l'absoudre que de ses péchés , à cause de danger de mort , et non de la suspense ni de l'irrégularité , qui peuvent toujours subsister après cette absolution.

En effet , c'est le sentiment des théologiens , qu'on peut absoudre , dans le for intérieur , un pénitent et laisser subsister la suspense , et à plus forte raison l'irrégularité qu'il a encourue (1) ; et s'il guérissait , il devrait se conduire comme s'il n'eût pas été absous , par rapport aux censures qu'il a encourues (2).

La raison de ces décisions est que la suspense étant une peine portée contre un coupable pour l'éloigner des fonctions saintes , peut s'ubsister après qu'il s'est repenti et qu'il a satisfait , soit pour le punir encore , soit à cause de l'indécence qu'il y aurait à voir dans le saint ministère quelqu'un qui s'en est rendu indigne par ses crimes et par le grand scandale qu'il a donné aux fidèles. Il en est de même , à plus forte raison , de l'irrégularité.

Que M. Gonzales ne dise pas qu'il n'a pas été nommément dénoncé et qu'il n'y a eu aucune procédure contre lui dans le for contentieux ; il s'est dénoncé lui-même dans sa réponse , pag. 7 , lig. 1 et 2. D'ailleurs , pourquoi a-t-il quitté sa patrie , sa fortune , tout ce qu'il avait de plus cher ? Son crime est si notoire , la peine portée contre lui est si publiquement connue , que s'il osait alléguer ce subterfuge il se montrerait par là même indigne de l'absolution. Le droit porte expressément , qu'il n'est pas besoin

(1) Qui censuram incurrit , vivens sub ipsius ligamine potest justificationem peccati sui recipere in foro , interno , manente ligamine censuræ in foro externo ( P. Antoine , trait. de cens. cap. 1 , quæst. 3 , n.<sup>o</sup> 2 ) , certum est posse aliquem absolvi a peccatis irregularitate remanente : est communis sententia . ( Suarez de cens. disp. 2 , f. 3. )

(2) Qui absolutus est tantum in foro conscientiæ à censura notariâ , itâ se gerere debet exteriùs ac si non esset absolutus , potest que cogi à judice ad subeumdam pœnam censuræ annexam , quia absolutio data tautum in foro conscientiæ non habet effectum nisi coram deo . ( P. ant. de cens. quæst. 9 , n.<sup>o</sup> 9. )

de monition ni de signification personnelles : *Si propter rei, aut suorum metum, vel potentiam intimatio fierit nequeat.* ( 3 Clem. 2 III Conc. lateram. canone 6 , ann. 1179. )

Sans doute M. Gonzales , docteur de l'université de Séville et professeur de *locis theologices* , n'ignorait pas ces principes avant sa révolte ; mais le désir de la célébrité l'a entraîné dans le schisme et dans les voies de l'erreur et de la damnation éternelle. Que son crime est grand ! il a brisé , pour s'élever à quelque dignité d'un moment , les liens sacrés qui le retenaient dans l'église de Jésus-Christ , et s'est séparé de la communion du père commun des fidèles , de tous les évêques légitimes de l'église d'Espagne , de tout l'univers chrétien. Dans quel affreux abyme il s'est précipité ! Et c'est du fond de ce gouffre , voisin des brasiers de l'enfer , qu'il ose éléver sa voix croassante contre tous nos respectables prêtres de la ville , qu'il traite de schismatiques , parce qu'ils ne communiquent pas avec lui (\*) , et qu'il dépeint comme des instrumens passifs , pliant au gré de l'impulsion qu'on leur donne ! C'est de ce cloaque de toutes les horreurs qui forment le hideux cortège du schisme , qu'il a l'inconcevable témérité de vouloir régenter tout le monde !

Qu'est-ce donc que le schisme ? C'est *le souverain mal* , répond Saint-Optat ; *un crime inexcusable* , dit Saint-Cyprien ; *ceux qui rompent l'unité* , ajoute ce saint martyr , *sont des impies , des infidèles , des furieux ; des hommes , dit Saint-Irenée , qui déchirent*

(\*) Sans doute le professeur Gonzales , le membre du synode permanent du diocèse de Séville , le vicaire-général d'Estramadure n'a pas lu Saint-Thomas , l'ange de l'école ; il y aurait vu ; on appelle schismatiques ceux qui ne veulent pas se soumettre au souverain Pontife , ni communiquer avec ceux qui lui sont soumis , ( 22 , q. 39 , art. 1 ). Il ne parle pas de ceux que la prudence éloigne d'un prêtre accablé de censures , etc.

*et divisent l'unité de l'église et le corps de Jésus-Christ ; des hommes , dit Saint-Chrisostôme , qui ne méritent pas des supplices moins rigoureux que ceux qu'ont mérité les bourreaux qui ont percé le corps de Jésus-Christ.* Le schisme conduit infailliblement à l'hérésie. *De l'antre du schisme sort bientôt la furieuse hérésie ,* dit encore Saint-Optat ; l'histoire de l'église nous en fournit une foule d'exemples. Les Novatiens se révoltèrent contre le souverain Pontife , Saint-Corneille ; bientôt ils contestèrent à l'église le pouvoir de lier et de délier , et se déclarèrent pour la rebaptisation. Les Donatistes se révoltèrent contre le pape Saint-Melciade , bientôt contre la foi de l'église universelle ; ils nièrent la validité des sacremens conférés par les hérétiques , et soutinrent que l'église n'est composée que de justes. L'Angleterre se sépara du Saint-Siége apostolique , et bientôt , exposée à la merci des vents , l'île des Saints devint le repaire de toutes les hérésies. La France se révolta contre le pape Pie VI , et aussitôt une prétendue constitution civile du clergé parut formée sur des principes hérétiques et par conséquent hérétique et contraire aux dogmes catholiques dans plusieurs décrets ; et dans d'autres , sacrilège , schismatique , renversant les droits de la primauté du Saint-Siége , contraire à la discipline de l'église , et tendant à abolir la religion catholique. Plusieurs prêtres de l'église d'Espagne ( tous ceux que l'armée victorieuse de la légitimité jeta parmi nous ) se révoltèrent contre Pie VII , et aussitôt ils rompirent en force tous les liens qui les attachaient à l'église mère ; ils ne reconnurent plus la divine autorité du Pontife romain ; ils enseignèrent que les voeux monastiques étaient contraires à la nature ; ils briguèrent et obtinrent des dignités ecclésiastiques du roi intrus , et ils signalèrent leur honteuse défection par toutes sortes d'hérésies et d'horreurs que M. Gonzales connaît mieux que moi.

Malheur à ces fauteurs du schisme ! malheur à ceux qu'ils ont

enrôlé sous leurs bannières ! Le schisme est le plus grand de tous les maux : il n'y a donc pas de sacrifice que M. Gonzales ne dût faire pour l'éviter ; il n'y a pas de danger qu'il ne dût braver plutôt que de s'en rendre coupable : c'est ce qu'ont fait les prêtres respectables qu'il cherche en vain à dénigrer et à calomnier.

Je termine là, mon cher ami, les preuves de ma première proposition ; mais en finissant, je ne puis m'empêcher de former des voeux aussi ardents que sincères, pour que M. Gonzales en fonctions curiales dans l'église de la Cité, pour les baptêmes, les mariages et les enterremens, sorte au plutot de cette voie de schisme et de perdition, écoute la voix de l'église romaine, la mère de toutes les autres, et qu'il soit docile à la touchante invitation de son roi, Ferdinand VII, qui semble lui adresser, par mon organe, ces tendres paroles, ces paroles de paix, que David, victorieux du perfide Absalom, fit adresser à ceux de ses sujets dont ce fils dénaturé avait surpris la droiture et la simplicité : *O vous, leur fit-il dire par les prêtres Sudoc et Abiahar, ô vous, les premiers nés de Juda, pourquoi arrivez-vous les derniers pour rejoindre les drapeaux de votre roi ? Vous êtes mes frères, ma chair, pourquoi tardez-vous à vous réunir à moi (1) ?* D'ailleurs, ce n'est que sur le théâtre de ses scandales que M. Gonzales peut utilement les réparer.

#### SECONDE PROPOSITION.

M. Gonzales fût-il canoniquement relevé de ses nombreuses censures, n'a ni la pureté d'intention, ni le désintéressement,

(1) Cur venitis novissimi ad... regem...? fratres mei vos, os meum et caro mea vos...  
a rois., 19, 11 et 12. )

ni le zèle nécessaires pour procurer la gloire de Dieu et le salut des ames.

L'amour de l'argent, si naturel à l'homme, n'affaiblit pas seulement en lui, il détruit entièrement le désir de la propagation des vérités saintes. Tout ce qui devrait être son premier mobile n'influe que secondairement sur toutes ses démarches. On dirait qu'il répète sans cesse avec Boileau-Despréaux :

L'argent, l'argent..... sans lui tout est stérile;  
La vertu sans argent est un meuble inutile.

Il paraît ignorer que l'attachement aux biens de ce monde, à ces biens périssables, dont l'éclat passager, semblable aux feux de la nuit, brille un moment, nous trompe, et soudain se disipe, est toujours dangereux pour un prêtre qui, séparé, par la consécration, du reste des hommes, doit se regarder comme uniquement destiné et dévoué aux choses de Dieu. Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé aux choses qui regardent le service de mon père (1)? disait J.-C. notre Sauveur, à ses parens selon la chair. Qui est ma mère ? et qui sont mes frères ? demandait-il à ses disciples. *Quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, ma sœur et ma mère* (2). Un de ceux qu'il appelait à sa suite lui demanda la permission de rendre auparavant les derniers devoirs à son père, et il lui répondit : *Laissez aux incrédules, qui sont morts aux yeux de Dieu, le soin d'ensevelir leurs morts; mais vous, qu'il a éclairé des lumières de la foi, allez sans différer annoncer aux hommes le royaume de Dieu*

(1) Nesciebatis quia in his, quae patris mei sunt, opportet me esse ? ( Luc. 2, 49. )

(2) Quae est mater mea et fratres mei !... qui fecerit voluntatem dei hic frater meus et soror mea et mater est. ( Marc. 3, 35 et 35. )

que cette foi vous a fait connaître et que sa miséricorde leur a préparé (1). La perfection du sacerdoce et la communication de la doctrine céleste, exigent de ceux qui y sont appelés un cœur dégagé de toutes les affections charnelles (2).

Le Sauveur du monde envoya ses disciples, sans sac, sans bourse, sans souliers ; et ils lui rendirent témoignage que rien ne leur avait manqué (3).

Sont-ce les sentimens de M. Gonzales ? voyons-nous en lui quelques traits de l'abrégation chrétienne ? y apercevons-nous ce mépris si recommandé des biens et des choses du monde ? y apercevons-nous, enfin, ce désintérêt apostolique qui caractérise et qui honore le saint ministère, et ne fait rechercher aux prêtres que les coeurs des fidèles pour les consacrer à Dieu (4) ? Hélas ! mon cher ami, c'est ici qu'il faudrait des traits de feu pour dépeindre sa cupidité, si sordide qu'elle avilirait tout homme étranger à la sainteté de l'état qui le distingue de la multitude ; ou plutôt c'est ici qu'il faudrait garder un profond silence, et

(1) Sinite ut mortui sepeliant mortuos suos : tu autem vade et annuntia regnum dei. ( Luc. 9 , 6o. )

(2) Perfectio tua, domine et doctrina tua viro sancto tuo, qui dixerit patri suo et matri suæ: nescio vos : et matribus suis ignoro vos. ( Deut. 55, 8 et 9. )

Cum placuit ci qui me segregavit et vocavit per gratiam suam, continuo non acquievi et carni et sanguini. ( Gal. 1, 15. )

Per calcatum perge patrem, per calcutam perge matrem nudus ad vexillum crucis adversa. ( S. hier. ad heliodorum. )

(3) Quando misi vos sine sacculo et pera et calceamentis numquid aliquid defuit vobis ? et illi dixerunt ; nihil. ( Luc. 22, 35. )

(4) Non quero quæ vestra sunt, sed vos. ( 2 Cor. 12, 14. )

ne s'exprimer que par des pleurs , si l'amour de la vérité n'obligeait à parler ; oui , l'on devrait pleurer , et pleurer avec des larmes de sang , sur le vice horrible qu'il ne se donne pas la peine de dissimuler. Il fait ouvertement servir l'autel à sa cupidité , cette passion subtile qui a su s'insinuer et pénétrer dans son cœur et en dominer les sentimens. On dit qu'il refuse son ministère aux pauvres qui ne peuvent pas payer ses honoraires ; il leur répond par des plaintes , des murmures , et souvent par des contestations d'autant plus scandaleuses , qu'elles sont portées aux tribunaux , et que le greffe de la justice de paix en conserve les honteux monumens. Comme le Caron de la fable , on dit qu'il se fait payer d'avance , et il suspend les honneurs de la sépulture , aux morts qu'on lui présente , jusqu'à ce qu'il ait été satisfait. Il fait plus , il exige des sommes exorbitantes , ce qui oblige les fidèles à faire réduire ses comptes , et à déposer au greffe de la judicature de paix le montant des droits à payer d'après le tarif. Il y a déjà plusieurs exemples.

D'après ces faits notoires , pour l'exposé desquels M. Gonzales ne m'attaquera pas en calomnie , puisqu'ils ont acquis la force de chose jugée , ne puis-je pas le classer parmi ces prêtres possédés du démon de l'avarice , dont parlent les pères d'un Concile de Mayence , qui ne voudraient pas faire la moindre fonction , s'ils n'étaient sûrs ou s'ils ne voyaient déjà compté l'argent de la rétribution (1).

Quoi de plus scandaleux , mon cher ami , que la dureté avec laquelle M. Gonzales exige ses honoraires ! Le ministère ecclé-

(1) Execrabilis quorumdam sacerdotum avaritia usque ad sacramentorum ipsorum contemptum et injuriam non nunquam irrumpit, dum sine numerato pretio conferre sacramenta detrectant. ( Conc. mog. , ann. 1549, c. 92. )

siastique est un ministère de désintéressement et de charité : il le regarde comme la matière d'un gain légitime. Plus touché d'un profit mercenaire que du salut des ames , il fait servir le don de Dieu à son infame passion. Insensible aux besoins spirituels des ames qui lui sont confiées , dans tout ce qu'il fait pour elles , il n'a en vue que ses propres intérêts ; c'est un père qui vend chèrement à ses enfans ses soins et son zèle. Que sa vie se passe sans gagner une ame à Dieu ; que celles dont il est chargé soient dans un danger évident de se perdre , ce n'est pas là ce qui semble le toucher. Mais quand il s'agit d'argent , ha ! c'est alors que toute sa sensibilité se réveille ; il va jusqu'à faire citer devant M. le juge de paix , pour des honoraires qui ne lui sont pas dus. Et voilà ce qui fait gémir tous les fidèles , et ce qui rend M. Gonzales si méprisable à leurs yeux.

Le comble du malheur , c'est que ceux qui éprouvent les plus durs traitemens sont , pour l'ordinaire , des pauvres qui vivent dans une misère capable de toucher les coeurs les plus barbares ; misère pourtant qui ne touche point le cœur de M. Gonzales , dans lequel l'avarice étouffe tous les sentimens de compassion. Inutilement la charité lui dit qu'il doit son ministère aux pauvres comme aux riches , et que même son superflu est leur patrimoine ; il n'écoute rien : sa conduite prouve qu'il ne pense pas que le précepte de la charité le regarde ; et voilà ce qui fait dire aux fidèles , que tous les principes de charité , d'humanité , de religion , de bienséance même et de respect pour son état , sont entièrement éteints dans son cœur ; on va même jusqu'à croire qu'il n'est pas prêtre , puisqu'il est incapable des nobles sentimens qu'inspire le sacerdoce.

Un autre scandale qui fait gémir l'église , dit Saint-Jérôme , c'est d'y voir des hommes , nés pauvres , quelquefois même él-

vés et faits prêtres à la faveur des aumônes et de la charité publique ( c'est ainsi que presque tous les prêtres ont fait leur éducation en Espagne , au moins tous ceux qui y ont demeuré quelque temps l'assurent ), c'est de les voir courir , sous Jésus-Christ pauvre , après des richesses qu'ils n'auraient pu espérer dans le siècle , sous le règne du prince du monde ; c'est de voir beaucoup d'argent à des hommes que , peu de temps auparavant , on avait vus ramper dans la poussière et réduits à la plus extrême pauvreté (1).

Tel est le scandale que nous présente M. Gonzales. A son arrivée parmi nous , il n'eut pas de quoi payer le voiturier qui lui avait conduit ses meubles , lequel , après quelques injures reçues et rendues , fut forcé de le citer devant le juge de paix , qui le condamna à payer d'abord la moitié du prix convenu , et l'autre moitié dans un temps déterminé ; mais bientôt ce prêtre espagnol , dont la misère , qui est l'appanage ordinaire d'un exilé ou d'un réfugié , avait appitoyé M. le juge de paix sur son sort , parvint à accumuler une somme si considérable , qu'on la trouverait à peine chez les plus riches d'entre les laïques , sept mille francs qu'il déposa , dit-on , à intérêts compétans , dans la caisse du receveur général du département. Il ne dira pas que ce scandale n'est qu'une chimère ou une fiction , si la preuve en est inscrite sur les registres de la recette générale de M. Froidefond du Châtenet.

M. Gonzales se plaindra-t-il que je le maltraite ? Il sait cependant combien il me serait facile de rembrunir son portrait. Mais

(1) Multi Clerici possident opes sub Christo paupere quas sub locnplete et fallace dia-  
bolo non habuerant ; ut suspireret ecclesia divites , quos mundus tenuit anteā mendicos .  
( Epist. ad Nepot. )

je me borne à dire , d'après le grand apôtre , qu'il n'a pas les qualités essentielles pour le sacerdoce : une conduite irréprochable , *sine crimine esse* (*ad. tit. 37*) ; beaucoup de modestie , *non superbum* (*ibid.*) ; de la douceur et de l'aménité dans le caractère , *non ira cundum... non percussorem* (*ibid.*) ; un désintéressement parfait qui le rende ennemi de tout gain sordide , *non turpis lucri cupidam* (*ibid.*) ; de l'éloignement pour les contestations juridiques , *non litigiosum* (*ibid.*).

Je pourrais ajouter que , quelque satisfaction qu'il manifeste , en disant que les *principaux de sa paroisse* (\*) ont attesté qu'il a toujours *rempli les fonctions de son ministère d'une manière édifiante* , il y est entièrement décrié et tombé dans l'opprobre dont parle Saint-Paul (1). Entre autres choses , il ne sort plus sans qu'on lui crie : *Marchand de marionnettes ! voulez-vous les faire danser* (\*\*) ? Et comment M. Gonzales ne serait-il pas entièrement déconsidéré aux yeux de ses paroissiens ; sa cupidité seule suffirait pour l'avilir : ils connaissent ses obligations ; ils les lisent chaque jour dans la conduite toute opposée de tous les prêtres de la ville ; et le peu de cas qu'il fait de ses devoirs est nécessairement la mesure du mépris qu'il inspire à tout le monde. Quel désordre , qu'un prêtre qui a oublié que , dès son entrée dans l'état ecclésiastique , il avait pris le Seigneur pour son partage ; qu'il avait protesté solennellement , à la face des autels ,

(\*) Un seul des signataires assiste à ses offices.

(1) Oportet... illum et testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt ut non in opprobrium incidat. ( 1. ad tim. 5, 7. )

(\*\*) M. Gonzales ayant vu un petit Savoyard faisant danser ses poupées , le fit aller chez lui pour qu'il lui donnât des leçons de cet admirable mécanisme.

de n'avoir d'autre portion , d'autre héritage que lui (1), et qui hélas ! lui préfère l'argent , et ne cesse de prouver que c'est là tout son trésor , parce que c'est là où est son cœur (2).

Enfin , mon cher ami , les fidèles ont de M. Gonzales toute l'horreur que St.-Paul cherchait à inspirer contre l'avarice , lorsqu'il faisait envisager cette passion comme une véritable idolâtrie (3) ; quand il disait , en instruisant Timothée , que l'avarice jette ses malheureux esclaves dans mille tentations ; qu'elle les fait tomber dans les pièges du démon ; qu'elle les précipite dans mille désirs frivoles et nuisibles , dont le terme est la mort dans le péché et une réprobation inévitable (4).

C'est ce qui faisait appeler l'avarice , à St.-Jean-Chrisostôme , la plus détestable des passions , et une maladie presque incurable qui conduit presque toujours à la mort (5).

Si vous me demandez maintenant par quelles routes la cupidité mène à la réprobation , je répondrai qu'elle y conduit par les mêmes degrés qui y précipitèrent le premier prêtre réprouvé. Ce ne fut d'abord , dans Judas , qu'un amour désordonné de l'argent ; il en vint bientôt après à la trahison , à la perfidie ;

(1) Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei ; tu es qui restitues hæreditatem meam mihi. ( Psalm. 15. )

(2) Ubi enim est thesaurus tuus; ubi est cor tuum. ( Matt. 6, 21. )

(3) Avaritia , quod est idolorum servitus. ( Ad Ephes. 5, 5. )

(4) Qui volunt divites fieri , incident in temptationem et in laqueum diaboli , et desideria mala et nociva quæ mergunt homines in inferitum et perditionem. ( Ad tim. 6, 9. )

(5) Passio omnium pessima.. Incurabilis morbus .. ( Hom. 81, 64, in c, 26, 11, Math. )

l'avarice l'aveugla au point de lui faire oublier les droits de l'amitié , de la reconnaissance et de l'humanité , au point de lui faire abandonner jusqu'aux intérêts de sa cupidité même. Connaisant , comme il faisait , l'acharnement des princes des prêtres contre le Sauveur , et le dessein où ils étaient de le perdre à quelque prix que ce fût , il eût pu tirer parti de leur haine et leur faire acheter chèrement le détestable désir de tremper leurs mains dans le sang ; point du tout : aveuglé par sa passion , il s'en remet aux ennemis du Sauveur ; il les prend eux-mêmes pour juges du mérite de celui qu'ils persécutent ; il offre de le leur livrer pour ce qu'ils voudront lui donner (1).

De l'aveuglement , l'avarice conduit à l'endurcissement. Pour détourner le traître de son abominable dessein , en vain le Sauveur du monde emploie tous les moyens et tous les charmes de sa grâce ; en vain lui reproche-t-il sa trahison ; en vain lui prédit-il le malheur de sa réprobation : rebelle à tout , rien n'est capable de faire sur cette ame vénale la moindre impression.

Tant il est vrai que rien n'endurcit plus le cœur d'un prêtre que l'avarice , quand une fois elle s'en est rendue la maîtresse ; elle lui fait oublier tous les devoirs. Insensible à tout , il se fait , pour ainsi dire , une ame de bronze , pour résister à toutes les grâces et pour se roidir contre tous les remords de la conscience. Après avoir fait comme Judas , son dieu de son argent , pendant la vie , il n'en reconnaît point d'autre à la mort. N'osant plus mettre sa confiance dans les mérites d'un Dieu pauvre ; ne voyant plus d'espérance de se réconcilier avec un Dieu si long-temps outragé , comme Judas , il s'abandonne au plus affreux désespoir , qui courompt sa réprobation , et couronne tous ses crimes

(1) Quid vultis mihi dare , ego eum vobis tradam ? ( Math. c. 26 , v. 15. )

par un crime plus grand encore. Il termine une vie criminelle par une fin plus déplorable encore , et tous les scandales de sa vie passée , par un scandale plus éclatant et plus durable (1).

Pour vous qui êtes l'homme de Dieu , disait St.-Paul à Timothé , et , en sa personne , à M. Gonzales ; pour vous qui êtes chargé de tout ce qui regarde la gloire et les intérêts du Seigneur , précautionnez-vous contre un vice si odieux dans un homme de votre état , contre un vice si affligeant pour l'église et si honteux pour le sacerdoce (2) ; dans toute votre conduite , donnez aux peuples des exemples de justice ( ne demandez pas ce qui ne vous appartient pas ), et d'une charité compatissante , pour qu'ils apprennent de votre désintéressement quel doit être leur détachement des biens périssables de la terre (3).

#### TROISIÈME PROPOSITION.

Les moyens employés par M. Gonzales , en fonctions curiales dans l'église de la Cité-Périgueux , pour obtenir la cure ou pour s'y maintenir , l'en rendent idigne.

Quoi de plus surprenant et de plus étrange que l'ardeur avec laquelle M. Gonzales désire la cure de la Cité , et l'empressement avec lequel il poursuit sa nommination ? Quoi de plus inconcevable que les ressorts qu'il fait mouvoir pour atteindre son but ? le croirait-on ? pourrait-on le croire , si l'on ne savait jus-

(1) Pœnitentia ductus . . . recessit et abiens laqueo se suspendit. ( Math. c. 27, v. 5 et 6. )

(2) Tu autem , ô homo Dei , hæc fuge... ( 1. ad tim. c. 6, v. 11. )

(3) Sectare vero justitiam.... charitatem.... ( ibid. )

qu'où va quelquefois l'aveuglement des hommes en matière de salut ? A quel danger de se perdre n'est pas exposé , en effet , celui qui se trouve chargé du soin des ames ? c'est pour lui un devoir périlleux qui le rend responsable du salut de tous ceux qui lui sont confiés ; outre ses propres péchés , le souverain juge lui imputera tout le mal qu'ils ont fait quand il aurait pu l'empêcher , et tout le bien qu'ils n'ont pas fait , si c'est par sa faute qu'ils l'ont omis. Quelle responsabilité formidable ambitionne M. Gonzales ! Quel bien peut-il avoir la présomption de faire dans une paroisse où il est abhorré , et où les fidèles n'assistent à aucun office ? Que de fautes il y occasionne tous les jours ! Que de remords il se prépare ! Quel compte à rendre au tribunal de Dieu !

M. Gonzales eût-il toutes les qualités nécessaires à un curé ( qu'il lui en manque ! ) ; mais eût-il toute la solidité de la vertu , toute la sainteté et l'innocence indispensables à cette dignité , il ne lui serait pas moins défendu de faire colporter des pétitions chez quelques protestans , chez quelques particuliers de la ville , étrangers à la Cité , et chez d'autres qui jamais ne sont entrés dans son église , pour surprendre la religion de Mgr. l'évêque et du premier dépositaire de la confiance royale.

Qu'auraient dit les SS. Pères de l'église , à la vue d'une démarche si indécente ? St.-Jean-Chrysostôme , dans ses livres du sacerdoce , établit comme un principe incontestable , que tout désir de s'élever dans la maison de Dieu est une disposition criminelle et pleine de présomption qui en ferme l'entrée (1). Il regarde un tel désir comme la marque la plus évidente qu'on n'y est pas appelé de Dieu. Une charité éclairée , disait Saint-Augustin , choisit d'abord la sûreté de l'obscurité et de la retraite ;

(1) Voyez le livre troisième presque tout entier.

ce n'est que la charité forcée qui subit comme un joug l'honneur et le péril du travail et de la sollicitude (1). Celui qui désire les dignités ecclésiastiques montre par là qu'il doit en être exclus , dit St.-Grégoire-le-Grand (2). Il faut y éléver malgré lui celui qui a les vertus et les talens nécessaires ; tous les autres doivent refuser la charge pastorale , lors même qu'elle leur est offerte (3). Tous les pères de l'église supposent qu'on ne doit entrer dans la conduite des ames , que par la voie et le mérite de la violence : leurs exemples confirment leur doctrine sur ce point essentiel.

Saint-Athanase s'enfuit dès qu'il apprend que St.-Alexandre l'a désigné son successeur dans le siège d'Alexandrie. St.-Jean-Chrysostome , St.-Basile et St.-Grégoire de Nazianze tiennent la même conduite , et n'acceptent l'épiscopat que quand ils s'y voient forcés par les vœux et par le concert unanime du clergé et du peuple. Saint-Augustin s'éloignait des villes qu'il savait destituées d'évêques , de peur qu'on ne pensât à lui dans l'élection. Vous le savez , s'écriait-il en se plaignant amoureusement à Dieu , vous le savez , Seigneur , qu'on m'a fait violence ; et cette violence , je ne puis la regarder que comme l'effet de votre colère et comme le juste châtiment de mes péchés (4). Animé du même esprit , quoique appelé d'une manière extraordinaire au siège de Milan , St.-Ambroise tenta en vain toutes les voies imaginables pour échapper

(1) *Otium sanctum querit charitas veritatis; negotium justum suscipit necessitas charitatis.*  
( Lib. 19 , de civ. Dei. )

(2) *Qui ultrò ambit aut importunè se ingerit , procul dubio est repellendus.* ( De cur. part. c. 5. )

(3) *Virtutibus pollens coactus veniat; virtutibus carens etiam iuvitatus effugiat* ( ibid. )

(4) *Vis mihi facta est merito peccatorum meorum.* ( Epist. 148. )

à la dignité sublime dont il était menacé. Lorsqu'on m'éleva sur la chaire épiscopale , ne pouvant rien gagner par les prières , je demandai du temps ; mais ce fut inutilement : la force l'emporta , et il me fallut courber les épaules sous le fardeau. Si dans tout ce qui se passa alors , il y a eu de la précipitation , ce ne peut être que la faute de ceux qui me firent violence : *vis cogentis est.* Moi qui suis un ver de terre plutôt qu'un homme , dit St.-Paulin , en racontant l'histoire de son ordination , je fus traîné à l'autel malgré moi , par une multitude de peuples qui me pressaient et m'environnaient de toutes parts (1) ; malgré le désir ardent que j'avais de voir passer ce calice loin de moi , il me fallut pourtant céder à la force ; et dire à Dieu : Que votre volonté s'accomplisse , et non pas la mienne (2).

Telles furent les maximes des saints ; et tels les exemples qu'ils nous donnèrent dans ces siècles heureux qui furent la gloire de l'église , où le christianisme était dans sa première splendeur , et où l'on voyait encore dans les pasteurs toute la vigueur de l'esprit apostolique. Alors ce n'était point une vertu de fuir , c'était une loi reçue , une maxime commune , un usage établi , consacré.

Bien loin de vouloir faire revivre ces temps fortunés , M. Gonzales ne se contente pas de s'offrir lui-même , il intrigue , pour qu'on le demande , qu'on sollicite , qu'on presse en sa faveur et qu'on accomplisse ses désirs présomptueux. Mais briguer une cure ou prétendre s'en rendre digne par des soins , ou par des sollicitations humaines , c'est marcher sur les traces du profane Simon ; c'est

(1) Repentina vi multitudinis , præbyteratus iniciatus sum invitus.. multitudine stranguante compulsus , ( Epist. ad sev. )

(2) Necesse habui dicere domino ; non mea voluntas , sed tua fiat ( ibid. )

vouloir acheter comme lui le don de Dieu au prix de ses assiduités et de ses adulations. Eh ! qu'importe , puis-je dire à M. Gonzales , comme Saint-Jean-Chrysostome le disait à un ecclésiastique ambitieux , de son temps ; qu'importe que vous n'offriez pas un argent matériel et effectif , pour obtenir vos prières ! vos sollicitations , et toutes vos démarches sont le prix criminel et l'argent sacrilége que vous offrez. S'il fut dit au premier : *Que ton argent périsse avec toi* ; on peut vous dire , avec autant de raison : *Que votre ambition , que vos brigues périssent avec vous , puisque vous avez cru pouvoir posséder le don de Dieu par des recherches humaines* (1). De là les décisions formelles de Saint-Bernard et de Saint-Thomas d'Aquin. Défiez-vous , dit le premier , défiez-vous de la vocation d'un homme qui fait solliciter une dignité sacrée. S'il ne rougit pas de demander pour lui-même , ne regardez une pareille demande que comme un titre d'exclusion et de condamnation au tribunal de Dieu (2). Celui qui demande pour lui-même un bénéfice auquel est attaché le soin des ames , dit l'ange de l'école , en est indigne , par la seule présomption qu'il a de s'en croire digne (3).

Si je n'étais déjà ennuyé de copier , je ferais encore mieux sentir l'indignité de M. Gonzales , par les raisons qu'il allègue et les titres qu'il produit pour s'autoriser dans la poursuite de la cure de la Cité. Il se croit fondé à la demander , par la distinction de son grand nom , s'évertuant à persuader qu'il descend

(1) Ambitio tua tecum sit in perditionem , quoniam putasti ambitu humano donum de possideri. ( Hom. 3 , in act. apos. )

(2) Pro quo rogaris , sit tibi suspectus ; qui pro se rogat jam judicatus est. ( Lib. 4 de cons. c. 4.)

(3) Si quis pro se rogat , ut obtineat curam animarum ex ipsa presumptione fit indignus. ( 2 , 2 quest. 100 et quod 46 , 2 art. 11 , ad. 3. )

en droite ligne des célèbres Gonzales de Gusman (\*), comme si l'éclat du nom pouvait transmettre aux enfans, avec le sang de leurs ancêtres, les qualités qu'exige le sanctuaire; comme si l'on ne pouvait pas dire à M. Gonzales :

Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous,  
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.

Mais non, ce que l'église demande dans ses ministres, ce n'est ni la noblesse du sang ni un nom illustre; mais de grandes vertus et un courage héroïque, que les menaces de l'impiété triomphante ne soient pas capables d'ébranler, d'intimider, et que ses faveurs ne puissent point corrompre. Or, si M. Gonzales eût eu ces vertus et ce courage, nous ne l'eussions jamais connu.

Il allègue encore des titres comme un droit incontestable, celui de docteur dans la Faculté de Théologie, comme si tous les prêtres mandians n'étaient pas, en Espagne, élevés au grade de docteur: il se prévaut surtout de celui de vicaire-général d'Estramadure, nommé par le roi intrus. Le beau titre! il suffirait seul pour l'exclure.

M. Gonzales dira-t-il que désirer, demander, solliciter, profiter des protections qu'on a, c'est l'usage universellement reçu, c'est l'exemple donné par presque tous les ecclésiastiques, par ceux même qui ont la plus grande réputation de régularité et de vertu? Qu'il apprenne qu'un usage qui déroge aux saints Canons ne saurait jamais prescrire contre la loi; que toute coutume qui y est contraire, est bien moins un usage à suivre qu'un abus à retrancher (1). Dès qu'elle est contraire à des maximes constamment reçues,

(\*) Il n'y a pas de village en Espagne, où de classe, où l'on ne trouve des Gonzales, à ce que m'ont assuré des Espagnols. Notre curé malgré nous, peut bien être le fils d'un berger.

(1) Consuetudo quæ canonici obviat institutis; nullius debet esse momenti. ( C. 3 , ad nostram de consuet. )

ou qu'elle va à troubler l'ordre de la discipline ecclésiastique , disent les pères du quatrième concile de Tolède , il faut la rejeter comme pernicieuse (1). Je pourrais lui dire que les prêtres sont établis dans l'église de Dieu, non pour accommoder les règles aux abus , mais pour redresser les abus sur les règles , et donner l'exemple d'une conduite irréprochable qui condamne toutes les prévarications. D'ailleurs la prévarication n'est pas si universelle qu'il voudrait se le persuader : malgré la corruption du siècle , il est encore parmi nous un grand nombre de ministres selon le cœur de Dieu , qui n'ont point fléchi le genou devant Baal , qui conservent profondément graves dans le cœur les sentimens de frayeur et de fuite , de résistance et d'éloignement pour les honneurs du temple , et qui , par conséquent , peuvent encore lui servir de modèle en ce point de discipline. Qu'il fixe les yeux sur nos prêtres de la ville , qu'il a osé calomnier , il verra en eux , en action , toutes les vertus sacerdotales.

Enfin , la corruption fût-elle aussi générale qu'il le croit , jamais la multitude des transgresseurs ne justifiera les transgressions. Qu'il pense tout ce qu'il voudra , que les plus gens de bien ne se font pas scrupule de demander et de solliciter , les fidèles se désieront toujours d'une vertu qui viole publiquement les règles , et ils tiendront toujours pour suspecte une piété qui se dément ou qui s'abuse en justifiant les transgressions.

---

#### QUATRIÈME PROPOSITION.

M. Gonzales en fonctions curiales à la Cité , est si odieux aux fidèles qui composent cette paroisse , que fût-il nommé leur curé , il devrait s'éloigner d'eux au plutôt.

---

(1) Perniciosa consuetudo nequaquam est recipienda , quæ majorum instituta præteriens omnem ecclesiæ ordinem perturbat. ( Can. 19. )

Le grand apôtre peint les ministres de l'évangile comme des hommes consommés en vertus, exercés dans la patience, dans la mortification, dans le travail; recommandables par une douceur inaltérable, par une charité sincère, vraie... (1). Il les représente comme des hommes insensibles aux injures, aux persécutions, aux calomnies, aux opproibres dont on les charge; tranquilles au milieu des orages et des tempêtes, comme au sein des plus riantes prospérités; payant par des prières, par des bénédictions et par des bienfaits, les outrages et les malédicitions dont on les accable (2). Le même apôtre trace en sa personne l'image d'un parfait ministre de l'évangile, quand il dit qu'après s'être consumé de sueurs, de travaux et de veilles pour ses frères, il soupire après de nouvelles souffrances et de nouveaux combats; quand il proteste qu'il ne sera content que quand il pourra donner son sang et sa vie pour leur salut (3).

A ces traits ravissans, les fidèles de la paroisse de la Cité ont toujours eu le bonheur de reconnaître les prêtres chargés de les conduire dans les voies du ciel, jusqu'à l'arrivée de M. Gonzales. Mais ce prêtre espagnol, peu accoutumé à exercer les augustes fonctions du plus sublime ministère, s'annonça d'abord comme le grand antagoniste de M. le curé de Périgueux, qu'il n'avait jamais vu, et il n'a cessé de déclamer contre lui et MM. les prêtres de la ville, de la manière la plus indécente. Ses manières déplurent singulièrement; mais bientôt on s'affligea bien d'avantage, lorsqu'on

(1) In omnibus exhibeamus nos tamquam dei ministros in multa patientia, in tribulatis... in jejunis... in longanimitate... in charitate, non ficta. ( 2 ad Cor. c. 6, v. 4, 5, 6. )

(2) Maledicimur et benedicimus. Persecutionem patimur et sustinemus, blasphemamur et obsecramus. ( 2 ad Cor. c. 4, v. 12. )

(3) Ego non solùm alligari sed, et mori paratus sum propter nomen domini.... ego autem libentissimè impudam et super impendar ipse pro animabus vestris....

vit qu'il ne voulait servir l'église ou le prochain, qu'autant l'une et l'autre fourniraient à son avide cupidité. On s'écria avec St.-Bernard, que l'abomination de la désolation était dans le lieu saint : on vit avec la plus amère douleur qu'il s'acquittait de ses fonctions en mercenaire, qu'il s'attachait au sacré ministère comme un artisan à son métier; enfin que l'intérêt était l'unique ressort capable de le remuer, et le seul mobile qui le fit agir. Il se montra parfaitement comme un de ceux dont parle St.-Bernard (1).

Voilà, mon cher ami, une faible partie des raisons par lesquelles M. Gonzales s'est entièrement aliéné les esprits des habitans de la Cité; il leur est si odieux, qu'il tenterait en vain de détruire leurs préjugés en se roidissant contre la répugnance qu'ils ont à assister à ses offices. Il est donc évident qu'il ne peu pas espérer de faire jamais le bien dans une paroisse où il est vu de si mauvais oeil, et que son obstination à y demeurer, compromettrait le salut des ames, pour lesquelles il doit se sacrifier. Si ses procès, sa cupidité, sa hauteur, sa négligence..... sont la cause de la répugnance qu'on a conçue contre lui, qu'il s'amende, qu'il s'humilie; mais qu'il se retire d'un lieu où son ministère ne peut qu'être nuisible, surtout dans un temps où il demande plus que jamais la confiance des peuples.

Fût-il haï sans sujet, fût-il irrévocablement nommé curé de la Cité, il devrait, en cédant sa place, donner à ses paroissiens une preuve de sa charité; cet acte de désintéressement pourrait seul les guérir de leur haine, tandis que sa présence ne ferait que l'exciter, l'aigrir et l'enflammer davantage. Dans tous les cas, le bien de la religion et le salut des ames doivent l'emporter sur

(1) Ipsa quæque ecclesiasticæ dignitatis officia in turpem quæstum..... transierunt nec in his salus animarum, sed luxus quæritur divitiarum. ( Serm. 6. in psalm. 90. )

ses intérêts particuliers. C'est le cas où l'on peut appliquer la règle que Saint-Clément, pape, donnait aux Corinthiens : « *Veniamus ad gloriosam et venerabilem sanctæ vocationis nostræ regulam. Quis inter vos generosus? quis misericors? quis charitatis plenus? dicat: si propter me seditio, et discordia, et schismata, discedo; abeo quæcumque volueritis, et facio ea quæ a plebe mandantur; solum ovile christi in pace degat . . . Qui hoc fecerit, sibi magnum decus in domino comparabit, et omnis locus eum suscipiet. Hæc, qui divinam ac cuius numquām pœnitet, vitam vivant, fecerunt et facient.* »

C'est, en effet, la conduite qu'ont tenue les vrais pasteurs de l'église, toutes les fois que la paix et le bien de leur troupeau l'ont exigé. Autant ils avaient de fermeté à ne pas céder leurs postes lorsque l'erreur ou l'injustice l'exigeait d'eux, et qu'ils ne pouvaient le faire sans trahir leur ministère et sans livrer leurs brebis à des loups ou à des mercenaires (ce que M. Gonzales ne doit pas craindre), autant ils se montraient disposés à se retirer, lorsqu'on ne rejettait que leur personne et leurs défauts sans rejeter leur mission. C'est ainsi que Saint-Grégoire de Nazianze abdiqua le siège de Constantinople; c'est ainsi que les évêques d'Afrique offraient de descendre de leurs chaires pour y faire monter les Donatistes même réunis, si le bien précieux de la paix le demandait : *Quod sum propter te, sim, si tibi prodèst; non sim, si tibi obest locus iste.* ( S.-Aug. de gestis cum emerito ). Cette disposition est impérieusement commandée à M. Gonzales, par la charité, qui ne cherche point ses intérêts, mais ceux de Jésus-Christ, et par la nature même du gouvernement ecclésiastique, qui n'a pour but que le salut des fidèles, et non les avantages de ceux qui sont à leur tête : *impendam et super impendar ipse pro animabus vestris* ( 2 Cor. 12, 15 ). S'il arrivait autrefois qu'un évêque légitimement élu et canoniquement consacré ne fût pas

agréable au peuple , on ne le forçait point à le recevoir ; on le transférait à une autre église. L'histoire ecclésiastique fournit une infinité de preuves de cette discipline. Que M. Gonzales parte donc au plutôt ; qu'il cesse de troubler la tranquillité publique , et de vouloir gêner la liberté des consciences, accordée à tous les citoyens par la loi constitutionnelle de l'état , en employant des moyens aussi inutiles qu'extravagans. Les sollicitations , les reproches , les menaces , les instances même les plus douces , seraient dangereuses si elles devenaient importunes ; elles fourniraient aux fidèles de la Cité une nouvelle occasion de se plaindre de lui , de le haïr , et peut-être de le persécuter ; ce qu'il doit éviter avec soin , non par la crainte de souffrir , mais par la crainte de nuire à la religion.

Enfin , M. Gonzales ferait des miracles qu'on n'aurait jamais aucune confiance en lui ; parce qu'il s'est trop souvent abandonné à toute la fougue de son caractère ; parce qu'il a eu trop souvent recours à l'autorité pour contrarier ou réprimer ses paroissiens. La religion lui interdisait ces moyens violents , qui , au lieu de corriger , ne font jamais qu'aigrir. *Rien n'est plus indigne du chrétien* , dit Saint-Grégoire de Nazianze , que de vouloir amener les hommes à la vertu par la force et par la contrainte.

Un ministre doit être circonspect dans le choix des moyens qu'il emploie pour ramener les errans ; il doit user d'une grande patience , chercher les occasions , attendre les moments favorables pour s'insinuer dans leur esprit ; éviter à leur égard tout ce qu'ils pourraient attribuer au mépris ou à l'aversion ; ne leur parler qu'avec beaucoup d'honnêteté et de déférence ; ne parler d'eux qu'en bien ; ne jamais leur écrire , comme l'a souvent fait M. Gonzales , des lettres insultantes , menaçantes , acerbés.... enfin leur parler toujours de la religion , comme un médecin des malades qu'il désire ardemment de guérir. « *Orent assidue pro ipsis , demonstrent se de eorum perditione ex animo dolere ; pro eorum conversione omnia paratos esse*

*agere, ut agnoscantur filii patris sui qui solem suum oriri facit super bonos et malos. ( Conc. Bemense, anno 625 ). Extende sagenam charitatis, dit Saint-Jean Chrisostôme, ut non subverlatur clandicans, sed potius sanetur; ostende quod magna affectione bonum proprium cupias facere commune affér dulcem escam compassionis in hamo, et sic scrutare profunda, atque ex imo perditionis extrahe eum qui sensu descenderat. Erudi sicut alienum ab apostolicā traditionē; et si quidem huic bono consulere voluerit homo, qui prius errore infectus erat juxta vocem prophetœ, et ille vitâ vivet; et tu animam tuam liberabis: si autem respuit sermonem ut potè contentiosus, tu contestare ne reus fias, tantum cum longanimitate et suavitate, ut ne animam ejus de manu tua judex requirat, ne odio habeas, ne averseris, ne persecueris, sed sinceram et veram ergù eum ostende charitatem, hunc lucrare etiam si aliud nullum certè hoc ferat lucri....*

( Sermo de anathemate. )

Si M. Gonzales eût suivi ces sages maximes ; s'il eût parlé à ses paroissiens le langage de la religion ; s'il eût souffert patiemment leurs premiers refus de l'écouter ; s'il leur eût donné quelques marques d'amitié, de charité ; s'il eût volé auprès d'eux dans leurs maladies, il n'y a pas de doute qu'il aurait assuré son bonheur pour le temps et pour l'éternité. Si, à l'exemple de J.-C., il se fût montré l'ami des pécheurs ; qu'il eût pensé que c'était pour eux plutôt que pour les justes qu'il était envoyé (1) ; si enfin, au lieu de leur témoigner de l'éloignement et de l'indifférence ; de les traiter avec hauteur, avec dédain, avec dureté, de ne manifester d'attachement qu'à leur bourse, il eût fait paraître quelqu'affection pour eux et quelque empressement à leur prêcher

(1) Non est opus valentibus medicus, sed male habentibus.... nou enim veni vocare justos, sed peccatores. ( Math. 9, v. 12, 14.)

la vraie doctrine et à les consoler dans leurs afflictions, il aurait gagné leur confiance (1); mais maintenant il l'entreprendrait inutilement. Il faut qu'il parte au plutôt..

---

### *Conclusion.*

Je m'étais proposé d'abord, mon cher ami, d'analyser la lettre de M. Gonzales, en fonctions curiales dans l'église de la Cité, et de démontrer qu'il se joue et se moque des principes qu'il expose, de la charité et de la correction fraternelle, puisque M. le curé de Périgueux a religieusement observé et rempli toute l'étendue des devoirs qu'imposent ces deux vertus. En effet, M. Gonzales peut-il avoir oublié les remontrances réitérées que son respectable confrère lui a faites, dans la vue d'arrêter ses écarts ? Ne l'a-t-il pas averti lui seul ? N'est-ce pas à lui seul qu'il a reproché ses torts, et de vive voix, et par écrit ? La lettre à laquelle il a répondu, après plus de neuf mois de méditation, de réflexion, et d'une manière si peu digne d'un ecclésiastique, n'était-elle pas confidentielle ? aurait-elle eu quelque publicité, si son malin génie ne l'eût engagé à la faire imprimer, dans le criminel espoir de nuire à son auteur ? Voilà ce qui saute aux yeux des moins clairvoyans, et ce que tout le monde dit.

---

(1) Si pastoralibus visceribus prædicti sunus, per sepes et spinas nos corretare debemus. Membris laceratis ovem quæramus et pastori principi que omnium cum lætitia reportemus. ( St.-Aug. de gestis cum emerito, sub fine.) Quærimus vos ut inveniamus; tantum vos diligimus, quantum vestrum errorem odimus, atque utiuam sic vos quæramus ut inveniamus, ut de uno quoque vestrum gaudenter dicamus: mortuus erat et revixit, perierat et inventus est. ( St.-Aug. contrà Petilian, lib. 2, cap. 58.)

Voilà ce que j'aurais voulu développer ; mais vraiment je suis trop fatigué de copier. Ainsi, quoiqu'il m'en coûte, je suis forcé de finir ; mais si M. Gonzales me répond, je me dédommagerai. En attendant, recevez un nouveau témoignage de mon inviolable attachement.

*Au faubourg de la Cité, le 8 septembre 1820.*

*Chaume Duplanchat*



NOTA. Mon intention n'avait point été d'abord de faire imprimer cette lettre ; je répondais à un ami, et pour ma satisfaction, et pour l'amendement de M. Gonzales, j'avais seulement le projet d'en donner quelques copies à mes connaissances, et une à ce prêtre espagnol : mais l'ayant communiquée à quelques-uns de mes co paroissiens, j'ai cédé aux fortes instances qu'ils m'ont faites pour la livrer à l'impression. J'avoue aussi que j'en redoutais les frais ; mais je désire que l'imprimeur y trouve son profit.

A PÉRIGUEUX,

Chez la veuve FAURE, imprimeur de la Préfecture et des Tribunaux.